UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-12-15-05-2a

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 15 décembre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 19
Nombre de membres ayant donné procuration : 14
Nombre d'absents non représentés : 02
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

5 – Politique de ressources humaines :

- **Adaptation du régime indemnitaire liée aux évolutions organisationnelles des directions d'appui et à certaines évolutions réglementaires**

➢ **Vote sur l'adaptation du régime indemnitaire liée aux évolutions organisationnelles des directions appui**

FIXE l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) des directeurs généraux délégués (DGD) à 3.000 € bruts par an, en complément de l'IFSE socle perçue par chaque agent exerçant actuellement la fonction de chef de pôle.
Par ailleurs le régime indemnitaire applicable à la fonction de directeur général des services adjoint (DGSA) est aligné sur celui retenu par l'établissement pour les administrateurs. Cette fonction ouvre ainsi droit à une IFSE exclusive et égale à 25.000 € bruts par an.
Ces nouveaux montants d'IFSE entrent en vigueur à compter de la mise en oeuvre des évolutions organisationnelles, soit le 1er janvier 2024.

VOTE : POUR : 19 CONTRE : 13 NE PREND PAS PART AU VOTE : 01

Pau, le 18 décembre 2023
Le Président,

Laurent BORDES

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2023